



RÈGLEMENT JEU A GRATTER « HELLFEST LEGACY : LES JEUDIS GAGNANTS »

Article 1 : Société Organisatrice

La société **HELLCITY - SBNM SAS**, exploitant l'établissement **Hellcity**, dont le siège social est situé **1 rue du champ Louet - 44190 Clisson**, immatriculée au RCS sous le numéro **898 418 199 00029**, organise un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé « **HELLFEST LEGACY : LES JEUDIS GAGNANTS** » (ci-après le « Jeu »).

Article 2 : Durée et Lieu du Jeu

Le Jeu se déroule **chaque jeudi du 15 janvier au 21 mai inclus**, dans l'établissement Hellcity, à l'adresse ci-dessus.

Période de participation, lieu de distribution et horaires du jeu à gratter :

- Chaque jeudi du 15 janvier au 21 mai inclus
- Distribution sur place au Bar situé à l'étage du Hellcity
- Horaires du Jeu : De 19:00 (heures locales françaises) chaque jeudi concerné et se termine dès que tous les tickets de la soirée sont écoulés.

Article 3 : Conditions de Participation

1. **Ouverture** : Le Jeu est ouvert à toute personne physique **majeure (18 ans révolus)** résidant en France Métropolitaine (y compris la Corse), à l'exclusion du personnel de la société organisatrice, des membres de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints) et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou la réalisation du Jeu.
2. **Modalités de participation** :
 - Le ticket à gratter est distribué à **raison d'un ticket pour achat égal ou supérieur à 10 € au bar situé à l'étage du Hellcity uniquement** et ne sera pas applicable sur tout le reste de l'établissement (Restaurant ou Boutique du Hellcity).
 - La participation est limitée à **un (1) ticket à gratter par personne et par jour de jeu** et valable uniquement chaque jeudi du 15 janvier au 21 mai inclus de 19:00 à 22:00.

- **Un total de 400 tickets à gratter sera disponible par soirée.** Le jeu pourra prendre fin avant l'heure prévue si tous les tickets ont été distribués.
- Le participant doit gratter la zone dédiée pour découvrir immédiatement s'il a gagné.

Article 4 : Déroulement et Détermination des Gagnants

- Principe :** Le Jeu est un jeu à **instant gagnant** matérialisé par un ticket à gratter. L'attribution du lot dépend de la présence d'une mention ou d'un symbole désignant le gain sur le ticket.
Mention : Gagné ! Un pass 4 jours Hellfest 2026
- Lot à gagner :** Les tickets gagnants permettent de remporter le lot suivant :
 - **Gros Lot : un Pass 4 Jours pour le Festival Hellfest Open Air 2026**
 - **D'une valeur approximative de 349 €.**
- Réclamation du gain :**
 - Le gagnant du **Gros Lot (1 Pass 4 jours Hellfest 2026)** doit se manifester **immédiatement** au comptoir du bar et présenter le ticket gagnant intact aux responsables du Hellcity pour vérification et enregistrement.
 - Le ticket sera déclaré gagnant uniquement après vérification de son authenticité et de sa conformité par l'Organisateur. En cas de doute, d'altération, de falsification ou de lecture illisible, le ticket sera considéré comme nul.
- Remise du Lot (Pass Hellfest) :**
 - Le gagnant devra fournir ses **nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone** pour la gestion de la dotation.
 - Le ticket sera envoyé par mail dans le mois avant le festival et à chaque gagnant (un mail par gagnant). Aucune valeur faciale ne sera inscrite sur le ticket catégorisé alors en "invitation".
 - Le lot ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie financière, ni être échangé, ni cédé, ni remboursé, même en cas d'annulation du Festival Hellfest (voir Article 6).

Article 5 : Responsabilité et Réserve de l'Organisateur

- Modifications :** L'Organisateur se réserve le droit de **modifier, proroger, écourter, suspendre ou annuler** le Jeu en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que les participants ne puissent réclamer une quelconque compensation.
- Validité des tickets :** L'Organisateur se réserve le droit d'annuler tout ticket qui ne respecterait pas le présent règlement, serait falsifié, illisible, incomplet ou porterait la trace de fraude.
- Limitation de responsabilité :** La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et validement gagnés.
 - L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir pendant la durée de jouissance des lots attribués (notamment pendant le Festival Hellfest). Les gagnants sont soumis aux conditions générales de vente et d'accès du Festival Hellfest.
 - L'Organisateur décline toute responsabilité pour toute difficulté liée à la remise ou à l'utilisation du Pass Hellfest (ex: problème d'accès, annulation du festival, etc.).

Hellfest Productions ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation sur les modalités et l'application du jeu organisé par la brasserie Hellcity, ni en cas de mauvaise transmission d'informations

entraînant un préjudice pour l'obtention du gain.

Article 6 : Données Personnelles (RGPD)

1. **Les données à caractère personnel collectées auprès du gagnant** (Nom, Prénom, Coordonnées) sont nécessaires à la **gestion du Jeu** et à la **remise du lot**. Elles sont traitées dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la loi Informatique et Libertés.
2. Elles sont conservées uniquement pour la durée nécessaire à la gestion du Jeu (typiquement 3 mois après la fin du Jeu, sauf obligation légale).
3. Le gagnant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer auprès de l'Organisateur Hellcity – 1 rue du champ Louet - 44190 Clisson ou par email à contact@hellcity.fr.

Article 7 : Droit à l'Image

Le gagnant du Gros Lot (Pass Hellfest) pourra se voir proposer de participer à une séance de photographie et/ou de vidéo à des fins promotionnelles pour l'établissement Hellcity. La participation à cette séance est entièrement volontaire et n'est soumise à aucune obligation.

Article 7 : Acceptation et Droit Applicable

1. La participation au Jeu implique l'**acceptation pleine et entière et sans réserve** du présent règlement dans son intégralité.
2. Le présent règlement est régi par la **loi française**.
3. Tout litige né à l'occasion du Jeu sera soumis aux tribunaux compétents de **Nantes**.

Article 8 : Accessibilité, consultation et opposition du règlement du présent jeu à gratter

1. **Affichage au Bar à l'étage (lieu du jeu)** : Le règlement complet est affiché de manière lisible et peut-être consulté à tout moment près du comptoir où les tickets sont distribués.
2. **Support Numérique** : Le règlement complet est consultable sur notre site internet en ligne : « sur[https://hellcity.fr/agenda/».](https://hellcity.fr/agenda/)